



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 FEVRIER 2017

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 20 février 2017 à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Approbation des tarifs municipaux 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des redevances d'occupation du domaine public, des services publics payants. Les tarifs sont valables du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 (à l'exception des tarifs de l'école de musique et des locations de salles).

2/Approbation des subventions aux associations 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête le montant des subventions qui seront allouées en 2017 (450 € par association).

3/Création d'emplois saisonniers

Le Maire propose de créer des emplois d'agent d'entretien territorial non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier de mai à septembre 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer 10 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier de mai à septembre et fixe la durée maximum du contrat à 1 mois.

4/Approbation des statuts de la Communauté de Communes Pays Rhénan modifiés

La loi NOTRe du 7 août 2015 a supprimé la possibilité d'une définition d'un intérêt communautaire avec effet au 1er janvier 2017 pour les compétences relevant des zones d'activité, de la promotion touristique et de l'accueil des gens du voyage.

CONSIDERANT que la modification des statuts suppose de recueillir la majorité qualifiée des communes membres et que celle-ci est constituée dès lors que les deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou que la moitié des communes représentant les deux tiers de la population se sont prononcés favorablement ;

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions approuve la modification des statuts de la communauté de communes du Pays Rhénan portant sur leur mise en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe.

5/Demande de subvention : achat de partitions Chorale sainte Cécile

La Chorale Sainte Cécile demande une subvention pour l'achat de partitions en 2017 pour un montant total d'environ 300 € TTC.

Le Conseil municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions, DECIDE de participer à hauteur de 40 % du coût d'acquisition des partitions estimé à environ 300 € TTC.

6/Demande de subvention : projet pédagogique Baby Gym Ecole maternelle

Afin de développer la motricité des enfants de l'école maternelle et de les aider à supporter certaines peurs, l'école maternelle va emmener les enfants au baby gym de La Wantzenau. Le coût du projet avec les transports est d'environ 1 100 €. il y a 6 séances pour 73 enfants

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, Décide de verser une subvention de 500 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle afin de soutenir le projet pédagogique baby gym.

7/Calendrier des élections présidentielles et législatives

Les élections présidentielles auront lieu le 23 avril et 7 mai prochains jusqu'à 19h pour toutes les communes.

Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin prochains jusqu'à 18h.

8/Droit de préemption Urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 3 cessions immobilières.

9/Désherbage des collections de la Bibliothèque municipale

Vu le Code des Communes et l'article L122-20, considérant qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale doivent être réformés,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de mettre à la réforme des livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque et Autorise la cession gratuite à Emmaüs ou le pilonnage des livres réformés.

Le Maire

Gabriel MULLER